

Montréal le 12 janvier 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande relative au programme GDP Affaires phase 2
Dossier R-4041-2018**

Maître Turmel,

La Régie a bien reçu la correspondance d'Hydro Québec, datée du 8 janvier 2021, par laquelle le Distributeur demande un délai supplémentaire, soit jusqu'au 18 janvier 2020 à midi, pour le dépôt de sa preuve.

Pour les motifs mentionnés à cette lettre, la Régie accorde le délai requis par le Distributeur et modifie en conséquence les dates mentionnées aux paragraphes 39 et 40 de sa décision D-2020-147.

- Le Distributeur devra déposer sa preuve **au plus tard le 18 janvier 2021 à 12 h** ;
- Les intervenants devront préciser les enjeux qu'ils souhaitent examiner et déposer leur budget de participation **au plus tard le 25 janvier 2021 à 12 h** ;
- Le Distributeur devra déposer ses commentaires sur les demandes et budgets d'intervention **au plus tard le 28 janvier 2021 à 12 h**.

Malgré ce retard, la Régie maintient la période du 17 au 27 mai 2021 pour la tenue de l'audience. Elle fera connaître le détail de l'échéancier des étapes d'examen du dossier dans les meilleurs délais suivant le 28 janvier 2021.

Veillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl